

Séance du 26 mai 2023 - 18 h 30

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 12 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick ORTH, Maire.

Etaient présents : Mmes Mrs BRANGER Michaël - SAUVIAT Patrick (adjoints) - DESNOS Gérard - WONG Sylvette - ETIENNE Corinne - PETIT Christian - BORDEZ Sophie

Absents excusés : Mme BELZACKI Catherine (pouvoir à Patrick ORTH) – Mrs FONTAINE Dominique - GEVRIL Didier

Mme ETIENNE Corinne a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Travaux de la mairie – avenants
- Demandes de subvention
- Convention avec la commune d'Ervauville pour le dispositif Medadom
- Organisation des fêtes
- Proposition d'un logiciel pris en charge par la 3CBO
- Affaires diverses

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 05 avril 2023.

2023-11 – Travaux de la mairie – avenants

Concernant les travaux de la mairie et du logement communal, les avenants suivants sont acceptés à l'unanimité :

Lots	Entreprise	Objet	Montant € HT avenant
4 - Isolation - plâtrerie	SARL AMG	modification ossature et membrane	2 800.00 €
7 - Chauffage - eau chaude sanitaire	LTM	plancher chauffant bureau maire	801.14 €
Total			3 601.14 €

Les travaux sont actuellement à l'arrêt, par manque de livraison des menuiseries extérieures. L'entreprise reste silencieuse et ne donne pas de nouvelles par rapport à un délai de livraison possible. Le chantier prend du retard. M. le Maire a demandé au maître d'œuvre d'adresser un courrier recommandé à l'entreprise. Il donne lecture de ce courrier en date du 19 mai 2023. Il est demandé qu'une réunion soit organisée entre l'entreprise, le maître d'œuvre et la mairie.

Le carrelage est à choisir. La fenêtre de toit a été posée.

2023-12 - Attribution de subventions

Le conseil municipal, accorde les subventions suivantes :

- à l'unanimité :
 - o syndicat intercommunal pour les lycées du canton de Dammartin en Goële : 100 €
- Monsieur Petit, adhérent à l'association AHVOL, ne participe pas au vote et est hors quorum pour cette délibération. A 8 voix pour :
 - o AHVOL : 100 €

Soit un total de 200 € inscrit à l'article 65748 du budget communal 2023.

2023-13 – Convention de participation financière entre les communes d'Ervauville et Foucherolles pour le système MEDADOM

La commune d'Ervauville a décidé d'installer un système MEDADOM, dispositif de téléconsultation, à la salle d'Ervauville.

La commune de Foucherolles a souhaité s'associer à ce dispositif, et accepte de participer aux frais de fonctionnement à hauteur de 50 % selon les charges suivantes : location de la borne Medadom - abonnement fibre internet – forfait consommables.

La participation annuelle de la commune de Foucherolles est estimée à 1 973.60 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les conditions définies dans le projet de convention. Celle-ci prend effet de façon rétroactive à compter du 10 mars 2023, pour une durée de trois ans.

Il autorise M. le Maire à signer cette convention avec la commune d'Ervauville, ainsi que tout document s'y rapportant.

Organisation des fêtes de l'été

Le 4 juin, l'association « Les Croquettes de l'Espoir » organise un vide-grenier sur le terrain à côté de la mairie.

La chorale de La Chapelle-Saint-Sépulcre viendra chanter à l'église de Foucherolles le 25 juin à 16h00, à l'occasion de la fête de la musique. Un pot de l'amitié sera offert en suivant.

La fête du 5 août se déroulera de la façon suivante : feu d'artifice et repas organisés par l'association « Les Mésanges » - la mairie se charge de la location de la structure gonflable chez Kidanim et de la musique par Domusic.

L'organisation du spectacle de théâtre itinérant se fera en partenariat avec la commune de Saint-Hilaire-Les-Andréisis.

2023-14 – Théâtre des Vallées – les Impromptus de Molière – le 22 août 2023 en partenariat avec Saint-Hilaire-les-Andréisis

Suite au projet de spectacle itinérant du théâtre des Vallées, il est convenu de s'associer avec la commune de Saint-Hilaire-les-Andréisis, afin de réunir un public plus nombreux.

La représentation aura lieu le mardi 22 août 2023 à 19h00, au stade de la Garenne, à Saint-Hilaire-les-Andréisis, lieu où les artistes, leur roulotte et leur cheval seront hébergés.

Les frais de représentation sont estimés à 2 500 €, avec accès gratuit pour le public. La commune de Saint-Hilaire-les-Andrésis engage les frais et demandera une subvention au titre du fonds culturel aux communes du Département du Loiret.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de participer aux frais de représentation et aux frais annexes (repas, hébergement...) à part égale entre les deux communes.
Il autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette organisation.

Une réunion d'organisation sera prévue ultérieurement.

Proposition d'un logiciel pris en charge par la 3CBO

Un logiciel Ecofinance est proposé aux communes de la 3CBO pour la mise à jour des impositions des locaux (piscine, modes de chauffage...), avec une formation sur plusieurs demi-journées. Le coût de ce logiciel, 750 € / commune, sera pris en charge par la 3CBO.

Le conseil municipal estime que la mise à jour des impositions relève du service des impôts, et ne souhaite pas adhérer au système.

Affaires diverses

Informations : la piscine de Château-Renard sera fermée cet été pour des raisons économiques, celle de Courtenay sera ouverte, avec propositions d'activités multiples. La compétence mobilité n'ayant pas été prise par la 3CBO, la Région mettra en place un circuit de bus à l'essai sur le territoire pour se rendre à la piscine. Deux voitures électriques seront en accès libre, une à Courtenay et une à Château-Renard.

Le député sera contacté pour une rencontre en mairie, suite à la demande du conseil.

La commission des impôts a eu un retour suite à ses observations.

Le conseil municipal se réunira le 9 juin afin de procéder à la désignation des délégués des (1 titulaire – 3 suppléants) appelés à prendre part à l'élection des sénateurs du Loiret.

M. Desnos note les modifications d'horaires pour le ramassage des ordures ménagères en été : ces horaires sont-ils vraiment avantageux (pas d'éclairage, les agents sont-ils rémunérés au tarif nuit ?) ? Il demande où en sont les travaux de la fibre, avec l'implantation de deux poteaux en face l'entrée du Bois des Clercs. Lors de cette implantation le Maire avait demandé à être prévenu, ce qui n'a pas été fait. Un poteau était prévu et non 2. Certains câbles de la fibre passent dans les branches, un élagage serait propice. Les services du Département en charge de la fibre seront contactés.

La séance est levée à 20h10.

Le Maire, Patrick ORTH



La secrétaire, Corinne ETIENNE

